

34. Séance du 31 mars 1813

Voir la transcription de cet item

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Citer cette page

34. Séance du 31 mars 1813, 1813/03/31

Elsa Courant, CELFF ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 24/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/jeuxfloraux/items/show/5166>

Copier

Registre (test)

Folio29

Type de séanceOrdinaire

Présents

- Aguilar (d'), Melchior Louis
- Aldéguier (d'), Hippolyte
- Ayguesvives (d'), Félix
- Carré, Pierre-Laurent [l'abbé]
- Dantigny, François
- Desazars de Montgaillard, Guillaume
- Dralet, François
- Hocquart, Louis
- Jamme, Auguste [l'abbé]
- Jamme, Gabriel-Joseph-Alexandre
- Jouvent, Barthélémy
- Malaret (de), Joseph
- Picot de Lapeyrouse, Philippe
- Pinaud, Joseph

- Primat, Claude-François, Marie [Mgr]
- Rozières (de), Pierre Antoine [L'Abbé]
- Saint-Jean (l'abbé de)

ObjetPoursuite des travaux du Bureau Général

Présentation

Date1813/03/31

Mentions légalesFiche : Elsa Courant, CNRS - Sorbonne université ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Editeur de la ficheElsa Courant, CELFF ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Contributeur(s)Courant, Elsa (éditeur scientifique)

Information générales

LangueFrançais

Notice créée par [Maria Laura Cucciniello](#) Notice créée le 12/06/2024 Dernière modification le 26/10/2024

On a procédé au jugement de l'homme
la sentence la femme sentant est. et
montre à la première classe.

L'homme M est une femme et la
première classe.

On a procédé au jugement de l'homme
D et est dans la seconde classe.

On a procédé au jugement de l'homme
D et est dans la seconde classe.

On a procédé au jugement de l'homme
D et est dans la seconde classe.

On a procédé au jugement de l'homme
D et est dans la seconde classe.

Jour de 30 Mars 1813

- 10. Lalle P. Jean
- 11. Lalle P. Jean
- 12. Lalle P. Jean
- 13. Lalle P. Jean
- 14. Lalle P. Jean
- 15. Lalle P. Jean
- 16. Lalle P. Jean
- 17. Lalle P. Jean
- 18. Lalle P. Jean
- 19. Lalle P. Jean
- 20. Lalle P. Jean
- 21. Lalle P. Jean
- 22. Lalle P. Jean
- 23. Lalle P. Jean
- 24. Lalle P. Jean
- 25. Lalle P. Jean
- 26. Lalle P. Jean
- 27. Lalle P. Jean
- 28. Lalle P. Jean
- 29. Lalle P. Jean
- 30. Lalle P. Jean

On a procédé au jugement de
l'homme D et est dans la seconde classe.

On a procédé au jugement de l'homme
D et est dans la seconde classe.

On a procédé au jugement de l'homme
D et est dans la seconde classe.

On a procédé au jugement de l'homme
D et est dans la seconde classe.

On a procédé au jugement de l'homme
D et est dans la seconde classe.

On a procédé au jugement de l'homme
D et est dans la seconde classe.

On a procédé au jugement de l'homme
D et est dans la seconde classe.

On a procédé au jugement de l'homme
D et est dans la seconde classe.

On a procédé au jugement de l'homme
D et est dans la seconde classe.

On a procédé au jugement de l'homme
D et est dans la seconde classe.

On a procédé au jugement de l'homme
D et est dans la seconde classe.

On a procédé au jugement de l'homme
D et est dans la seconde classe.

Jour de 31 Mars 1813

- 10. Lalle P. Jean
- 11. Lalle P. Jean
- 12. Lalle P. Jean
- 13. Lalle P. Jean
- 14. Lalle P. Jean
- 15. Lalle P. Jean
- 16. Lalle P. Jean
- 17. Lalle P. Jean
- 18. Lalle P. Jean
- 19. Lalle P. Jean
- 20. Lalle P. Jean
- 21. Lalle P. Jean
- 22. Lalle P. Jean
- 23. Lalle P. Jean
- 24. Lalle P. Jean
- 25. Lalle P. Jean
- 26. Lalle P. Jean
- 27. Lalle P. Jean
- 28. Lalle P. Jean
- 29. Lalle P. Jean
- 30. Lalle P. Jean

On a procédé au jugement de l'homme
D et est dans la seconde classe.

On a procédé au jugement de l'homme
D et est dans la seconde classe.

On a procédé au jugement de l'homme
D et est dans la seconde classe.

On a procédé au jugement de l'homme
D et est dans la seconde classe.

On a procédé au jugement de l'homme
D et est dans la seconde classe.

On a procédé au jugement de l'homme
D et est dans la seconde classe.

On a procédé au jugement de l'homme
D et est dans la seconde classe.

On a procédé au jugement de l'homme
D et est dans la seconde classe.

On a procédé au jugement de l'homme
D et est dans la seconde classe.

On a procédé au jugement de l'homme
D et est dans la seconde classe.

On a procédé au jugement de l'homme
D et est dans la seconde classe.

On a procédé au jugement de l'homme
D et est dans la seconde classe.

On a procédé au jugement de l'homme
D et est dans la seconde classe.